



PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHÔNE

CABINET DU PREFET
Communication Presse

Lyon, le 28 mai 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

2^{ème} comité de suivi et d'information sur la pollution du Rhône par les PCB

Le 2^{ème} comité de suivi et d'information sur la pollution du Rhône par les PCB a réuni le 28 mai l'ensemble des intervenants concernés par cette pollution.

Des engagements avaient été pris par l'Etat lors du 1^{er} comité de pilotage qui s'est tenu à Lyon, le 10 octobre 2007, sous présidence de la secrétaire d'Etat en charge de l'écologie, Nathalie Kosciuzko-Morizet.

Le plan national d'actions sur les PCB qui s'inspire largement des réflexions conduites au niveau du bassin Rhône Méditerranée, a été validé par le comité national de pilotage et de suivi le 6 février dernier.

Ce 2^{ème} comité a permis de faire **le point en toute transparence** sur les engagements pris à l'échelle du bassin du Rhône et de montrer la **cohérence** entre toutes les actions et l'intégration du programme de bassin dans le plan national.

Concernant la cartographie de la contamination dans le bassin, depuis le 10 octobre, les investigations et analyses entreprises sur les poissons et les sédiments se sont élargies à l'ensemble du bassin (119 points d'investigation). En 2008, sur le bassin Rhône-Méditerranée, **31 sites ont été retenus pour lesquels les prélèvements sont achevés (sédiments et poissons)** et les résultats d'analyses seront connus dans l'année. Pour aller plus loin dans le diagnostic, 88 autres points seront investigués d'ici la fin de l'année sur les différents cours d'eau du bassin pour lesquels des informations existantes font suspecter une contamination. **Ceci permettra de répondre à l'engagement pris le 10 octobre 2007 d'une cartographie fine de la pollution du bassin sous 18 mois.**

Par ailleurs, la mise en évidence d'une contamination par les PCB plus ou moins importante suivant les espèces de poissons et les sites géographiques a rendu nécessaire **un complément d'analyses de poissons sur le linéaire du Rhône et les lacs alpins** pour pouvoir interpréter les résultats en fonction des espèces et des secteurs et se prononcer sur le maintien des interdictions.

Ces **actions conduites ont permis d'exclure certaines zones et/ou espèces des interdictions** :

- poissons du Haut-Rhône (amont du barrage de Sault-Brenaz) ;
- rivière d'Ain
- lac des eaux bleues (au nord de Lyon)
- contre-canaux du Rhône dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme (sauf anguilles et aloses)
- poissons pêchés sur le petit Rhône
- tellines et moules dans l'embouchure du Rhône.

L'ensemble des résultats d'analyses a été exploité par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) qui a réalisé une évaluation scientifique des risques. Le résultat de cette évaluation, décrit dans un avis rendu le 28 mars 2008, permet de **prononcer la conformité de certains poissons dits de pleine eau (gardon, mulot, perche, sandre, truite, carassin...)** sur le secteur compris entre la confluence du Rhône avec l'Isère en amont et la confluence avec la Durance en aval. Les préfets ont pu lever les interdictions de pêche, de consommation et de commercialisation le 6 mai dernier pour ces espèces et sur ce secteur précis, dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Vaucluse et du Gard. Pour les secteurs en amont de la confluence avec l'Isère et en aval de la confluence avec la Durance, les analyses sont en cours et de nouvelles décisions pourraient intervenir cet été au vu des résultats d'analyses.

Sur les 3 lacs alpins, les premiers résultats ont mis en évidence des dépassements du seuil relatif à la norme européenne sur les ombles chevaliers. Ces résultats ont conduit les préfets de Savoie et de Haute-Savoie à interdire le 2 avril 2008 la pêche de cette espèce sur les lacs du Bouerget, d'Annecy et du Léman. Des **investigations complémentaires en cours** doivent permettre d'affiner les connaissances sur les autres espèces habituellement consommées. Les **premiers résultats sur le lac d'Annecy montrent une conformité sur 28 poissons analysés**. Les **résultats sur les lacs Léman et du Bourget sont attendus pour les prochains jours**.

Outre les compléments d'analyses, **des mesures d'accompagnement économique sont prévues pour venir en aide aux pêcheurs professionnels**. Une circulaire du ministère de l'Agriculture doit en préciser les modalités. Dans le bassin, 12 pêcheurs professionnels sont concernés. Ils devraient être indemnisés pour leur perte de trésorerie à hauteur de 30 000 euros. Les pêcheurs professionnels, ainsi que les associations de pêche et de protection du milieu aquatique et les pêcheurs aux engins et aux filets, bénéficieront du remboursement des baux de pêche sur les eaux du domaine public, avec rétroactivité depuis 2005.

Des **actions de re-localisation sont lancées au cas par cas pour les pêcheurs** pour pouvoir proposer des sites de substitution. Des **lots ont déjà été attribués sur la Saône, certains le seront prochainement sur la Saône et l'Isère**. De plus, des réflexions sont engagées pour l'ouverture de l'accès à certains plans d'eau comme Aiguebelette, Serre-Ponçon, Coiselet ou Vouglans. Par ailleurs, des pêches et analyses seront conduites sur le grand et le petit Rhône sur deux espèces marines (loups et mulot) qui pourraient être exploitées par les pêcheurs professionnels si leur qualité sanitaire de ces espèces est bonne. Les analyses sont prévues en juin 2008 et les résultats sont attendus en août 2008.

Les services régionaux de la protection des végétaux organiseront une **campagne de prélèvements et d'analyses de végétaux irrigués** dans le cadre d'un programme d'actions mis en place à l'échelle du bassin, quand les conditions d'irrigation des cultures seront réunies (juillet-août 2008). Les résultats d'analyses seront connus à l'automne 2008.

L'institut de veille sanitaire (InVS) et l'AFSSA conduiront, au plan national, une **étude de l'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons d'eau douce**, dès 2008. **Un site sur le bassin du Rhône sera sélectionné dans les prochains jours et 150 personnes seront concernées**. Le dosage des PCB dans les prélèvements sanguins commenceront avant la fin de l'année.

Enfin, **le pôle de compétitivité chimie environnement de Rhône-Alpes AXELERA a déposé un projet de recherche et développement sur les polychlorobiphényles (PCB) dans le cadre du 6^{ème} appel à projets du fonds unique interministériel**. Le projet "PCB AXELERA" a pour ambition de travailler au développement et à la mise à disposition d'une gamme complète de technologies innovantes, accompagnées de nouveaux outils analytiques et de nouveaux modèles de transfert, pour le traitement des problématiques de pollution des eaux, sédiments et sols par les PCB et autres polluants.

Contact presse

Aurélie Bellemin / 04 72 61 65 27